



Pour les besoins du présent document, il est entendu que le masculin comprend le féminin.

ÉLECTIONS 2019 À L'Acsp APPEL DE CANDIDATURES¹

DATE LIMITE : 28 FÉVRIER 2019

Comité des candidatures 2018-2019

Alain Noël (ancien président de l'Acsp; président du comité sans droit de vote; Université de Montréal)

Yasmeen Abu-Laban (ancienne présidente de l'Acsp; University of Alberta)

Amanda Bittner (Memorial University)

André Blais (ancien président de l'Acsp, Université de Montréal)

Cher membre,

Le comité des candidatures vous invite à proposer des candidats pour les postes suivants au sein du conseil d'administration :

- Trois (3) conseillers à élire pour un mandat de trois ans (2019-2022)
- Un (1) conseiller-Représentant étudiant (**étudiant de 2e ou 3e cycle**) à élire pour un mandat de trois ans (2019-2022)

[Énoncé des responsabilités des membres du conseil d'administration de l'Acsp](#) (pdf). Veuillez lire attentivement ce document. Les critères d'admissibilité figurent à la section II.

Chaque mise en candidature requiert la signature d'un proposeur et d'un appuieur et doit être accompagnée de l'information mentionnée dans la section d) ci-dessous.

En vertu de la loi, ce sont les membres de l'Acsp qui **élisent** les membres du conseil d'administration. Une fois élus, ces membres du conseil d'administration **nomment** le bureau de direction de l'Association (vice-président, président, président sortant et secrétaire-trésorier). En vue de conserver dans la mesure du possible les anciennes pratiques de l'Association tout en respectant les contraintes imposées par la loi, nous invitons :

- les membres qui souhaitent proposer des candidats pour le poste de vice-président (avec une possible nomination à la présidence l'année suivante et au poste de président sortant l'année d'après) à signaler leur intérêt sur le formulaire de mise en candidature;
- les candidats qui s'intéressent au poste de vice-président (avec une possible nomination à la présidence l'année suivante et au poste de président sortant l'année d'après) à signaler leur intérêt dans la notice biographique de 250 mots.

Tous les participants dans le processus de mise en candidature (c.-à-d. les proposeurs, les appuieurs et les candidats) doivent être des membres individuels en règle de l'Association (cotisation 2019).

¹ En vertu de la [Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif](#) et du [Règlement administratif n° 1 de l'Acsp](#).

Pour soumettre une candidature...

- a) Veuillez ouvrir une session dans MonAcsp au cpsa-acsp.ca
- b) Veuillez cliquer sur « Appel de candidatures 2019 », puis sur « Proposeur » ou « Appuyeur » et suivez les directives fournies.
- c) Une fois la mise en candidature terminée, le secrétariat de l'Acsp vérifiera si le proposeur, l'appuyeur et le candidat sont des membres individuels en règle de l'Association.
- d) Une fois la vérification terminée, le candidat sera avisé et tenu de fournir par courriel ce qui suit :
 - une déclaration d'acceptation de sa mise en candidature et une attestation confirmant qu'il a lu et compris l'énoncé des responsabilités des membres du conseil d'administration de l'Acsp;
 - une notice **biographique de 250** mots (au maximum) devant inclure
 - o les raisons qui l'incitent à accepter de briguer les suffrages pour un poste au sein du conseil d'administration de l'Acsp
 - o toute nomination ou activité récente au sein de l'Acsp
 - o les postes qu'occupe actuellement le candidat dans le monde universitaire et ailleurs
 - **une photo** (photo/portrait standard – voir le format au cpsa-acsp.ca/sample1.html) et un document attestant qu'il consent à la publication de cette photo sur le site Web de l'Association;
 - poignée Twitter.

Veuillez faire parvenir cette information au [secrétariat de l'Acsp](#).